LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_152-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Arlette HINGANT, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Gérard DABOUDET, Yohann HERVO (pouvoir à Nicolas TOUDIC), Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël LEVEAU, Fabrice TREHOREL, Jean-Yves MOY, Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Odile LE STRAT, Laurence AKOSSI, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Delphine BEUREL, (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Brigitte JEGLOT (pouvoir à Gérard MATHECADE) ;

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_152 APPROBATION DE L'ACCORD TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT RANCE-FRÉMUR 2026-2028

L'accord territorial de Bassin versant Rance-Frémur, porté par Dinan Agglomération, s'étend également en partie sur les territoires de Lamballe Terre & Mer, CC Saint-Méen Montauban, Saint-Malo Agglomération, la Communauté de communes Côte d'Émeraude, la Communauté de communes Bretagne Romantique, Rennes Métropole, Montfort Communauté et Loudéac Communauté - Bretagne Centre.

Il couvre 3 bassins versants : Frémur-Baie de Beaussais, Rance Aval et Haute-Rance. Pour le territoire de Loudéac Communauté - Bretagne Centre, le bassin versant de la Haute-Rance s'étend sur 77 km², principalement sur les communes de Le Mené, de Saint-Vran et de Mérillac.

L'accord vise à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive-cadre sur l'eau, les objectifs du SAGE ainsi que la préservation de la ressource en eau potable. Ces objectifs seront déclinés opérationnellement via 6 volets d'actions :

- Agricole
- Milieux aquatiques
- Trame verte et bocage
- Connaissances
- Sensibilisation et éducation
- Quantitatif et eaux pluviales

Pour la période 2026-2028, le budget pluriannuel alloué à ces missions est estimé à un maximum de 8 955 542,25 € TTC pour l'ensemble de l'accord territorial.

Dinan Agglomération, en tant que structure porteuse, conventionnera ultérieurement avec Loudéac Communauté - Bretagne Centre pour définir les modalités de financement.

La stratégie 2026-2031 et l'accord territorial 2026-2028 sont joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_152-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver les actions proposées dans le cadre de la stratégie territoriale 2026-2031 ;
2. D'approuver l'organisation territoriale prévue pour le portage des actions jusqu'à fin 2031 ;
3. D'approuver le coût prévisionnel total 2026-2031 des actions ;
4. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'accord territorial du bassin versant de la Rance-Frémur.

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	51	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	07	
Pour :	58	Loudéac, le 7 juillet 2026
Contre :	00	Le Président — La secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Isabelle GORÉ CHAPEL

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 09:21:06 +02'00'

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:18:53 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 10 juillet 2026